



Annexe III : Référentiels métiers de l'ingénierie de la formation des inspecteurs portuaires

Eléments techniques pour un programme commun et standardisé de formation des inspecteurs des pêches

Référentiel de l'ingénierie de formation des Inspecteurs des pêches dans la région COMHAFAT

JUIN 2021

Sommaire

EXPOSE DES MOTIFS

ORGANISATION DE LA FORMATION

MODULES DE LA FORMATION :

MODULE 1 – ETHIQUE ET MISSION D’INSPECTION

MODULE 2 - LOIS ET REGLEMENTS DE LA PECHE

MODULE 3 - SECURITE DE TRAVAIL A BORD

MODULE 4 – RECONNAISSANCE DES ESPECES

MODULE 5 – IDENTIFICATION DES NAVIRES ET DES ENGINS DE PECHE

MODULE 6 – SYSTEMES DE NAVIGATION, DE COMMUNICATION ET VMS

MODULE 7 – CONNAISSANCE DES OPERATIONS DE DEBRQUEMENT ET DE TRANSBORDEMENT

MODULE 8 – TRAITEMENT D’UNE DEMANDE D’ENTREE AU PORT

MODULE 9 – PROCEDURE OPERATOIRE STANDARDISEE D’INSPECTION AU PORT, PECHE THONIERE-NAVIRE ICCAT

MODULE 10 – PROCEDURE OPERATOIRE STANDARDISEE D’INSPECTION AU PORT, PECHE THONIERE-NAVIRE NON-ICCAT

MODULE 11 – PROCEDURES DE SUIVI ET DE PARTAGE D’INFORMATIONS AUX NIVEAUS NATIONAL ET INTERNATIONAL

MODULE 12 – CONSTATATION DES INFRACTIONS ET MISE EN ŒUVRE DES SANCTIONS

1. EXPOSE DES MOTIFS

La situation mondiale des ressources de la pêche se dégradent d'année en année, selon la FAO. Cette évolution est le résultat de nombreuses décennies d'une exploitation effrénée des ressources halieutiques que l'on croyait inépuisables, de pratiques de pêche non responsables et de la dégradation du milieu marin. Avec les progrès technologiques et l'accroissement des populations côtières, cette tendance n'est pas près d'être renversée si des efforts supplémentaires ne sont pas entrepris pour une mise en œuvre efficace des mesures prises par la communauté internationale aux fins d'y remédier.

La pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) demeure l'une des plus grandes menaces pour les écosystèmes marins en raison de sa capacité à entraver les efforts nationaux et régionaux de gestion durable des pêcheries et de conservation de la biodiversité marine. La pêche INN tire profit des administrations inefficaces et exploite la faiblesse des systèmes de gestion, en particulier ceux des pays en développement qui ne disposent pas des capacités et des ressources pour mettre en place un suivi, un contrôle et une surveillance (SCS) efficace.

L'Accord sur les Mesures du Ressort de l'État du Port (AMREP - PSMA) est le premier accord internationalement contraignant qui porte expressément sur la pêche illégale. Son principal objectif est de prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite afin d'éviter que des navires se livrant à ces activités n'utilisent les ports pour débarquer leurs captures. Il permettrait ainsi de dissuader ces navires de poursuivre ce type de pêche et de bloquer l'acheminement des produits issus de la pêche illégale sur les marchés nationaux et internationaux.

Pour atteindre les objectifs de l'AMREP, il faudra mettre en place un dispositif SCS dynamique, efficace et efficient. L'observation des activités que mènent les navires de pêche en pleine mer aux fins de rendre compte et l'inspection des navires de pêche à quai font partie de ces dispositifs.

Dans le cadre de la lutte contre la pêche INN qui a été soulignée à plusieurs reprises comme une priorité par les États d'Afrique occidentale soit individuellement, soit par le biais de leurs organisations représentatives, le renforcement des contrôles au port apparaît en effet d'une contribution essentielle pour décourager ou empêcher les navires INN d'accéder à leurs ports, ce qui les empêchera de commercialiser leurs captures en privant par ces actions les opérateurs du bénéfice économique escompté.

Les États d'Afrique occidentale ont en effet un rôle important à jouer dans cette lutte globale contre la pêche INN. D'après les informations disponibles, ce sont quelques 3,5 millions de tonnes de produits de la pêche qui transitent chaque année par les ports des États membres de la COMHAFAT.

A- Les Principaux programmes d'inspection portuaire dans la région COMHAFAT :

Les programmes existants d'inspection portuaire dans la région COMHAFAT sont largement guidés par les prescriptions de deux accords internationaux majeurs :

- L'Accord FAO sur les mesures du ressort de l'État du Port (AMREP) entré en vigueur en 2016, et
- La recommandation ICCAT 12-07 concernant un système ICCAT de normes minimales pour l'inspection au port applicable aux États membres de la COMHAFAT parties contractantes de l'organisation.

Ces deux instruments prévoient des obligations de demande préalable par les navires de pêche étrangers pour accéder aux ports désignés des États de port, la possibilité pour les États de port d'accepter ou de refuser l'accès dans le cas où il existe des indications de comportement de

pêche INN, et en cas d'acceptation, des inspections au port des navires suivant des objectifs quantitatifs. En appliquant ces instruments, les États de port s'engagent à fournir des ressources adéquates en matière d'inspection portuaire (formation des agents, équipements). Enfin, ces deux accords intègrent une dimension de coopération internationale sous la forme de création de réseaux d'échanges d'informations.

Les organisations internationales (FAO, ICCAT) dépositaires de ces instruments développent actuellement des outils pour faciliter et accélérer leur mise en œuvre, en tenant compte des besoins spécifiques des États en développement. C'est ainsi que la FAO appuie l'application de l'AMREP par la création d'une plate-forme d'échange d'information entre les parties (article 6) et a mis en place un fonds spécial de renforcement des capacités pour les pays en voie de développement. De son côté l'ICCAT a adopté deux nouvelles recommandations consécutives à la rec. 12-07 : la rec. 14-08 qui crée un fonds spécial d'assistance pour les pays en voie de développement (le fonds MCSF) et la rec. 16-18 qui lance un groupe d'experts pour le renforcement des capacités. La FAO et l'ICCAT ont déjà lancé des appels pour l'identification de besoins en matière d'assistance auprès des États en développement.

Dans l'objectif du renforcement de la coordination régionale, pour la lutte contre la pêche INN et le renforcement du Suivi, Contrôle et surveillance des activités de pêche, la COMHAFAT, avait commandité une étude pour la mise en place dans la région COMHAFAT d'un :

-Le Programme régional harmonisé d'inspection portuaire

Les conclusions de l'étude ont été validées par les experts lors des ateliers de restitutions et entérinées par la conférence des Ministres qui a eu lieu à Abidjan, en 2018.

Le développement des compétences humaines par une formation harmonisée, pertinente, efficace et efficiente, constitue un axe majeur de la réussite de la mise en place des deux programmes. A cet effet, la COMHAFAT, a entrepris avec le concours du **Regroupement des Etablissements de Formation Maritime Africains (REFMA)**, un ensemble d'activités pour « *L'élaboration des référentiels de l'ingénierie de la formation des inspecteurs portuaires et des observateurs embarqués à compétence régionale dans la région COMHAFAT* ». Les programmes de formation développés par la COMHAFAT et le REFMA, se sont référés à leurs expertises respectives, et aux bonnes pratiques en la matière. Une concertation élargie avec le REFMA aboutira à la mise en place d'un **programme commun et standardisé de formation des inspecteurs des pêches dans la région COMHAFAT**.

-Contexte de la formation des inspecteurs portuaires :

La Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) a adopté le 22 novembre 2009 l'Accord sur les Mesures du Ressort de l'Etat du Port destiné à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non-réglémentée et non-déclarée dans les Etats membres.

Cet accord international est entré en vigueur le 5 juin 2016.

L'objectif du dispositif prévu par l'Accord sur les Mesures du Ressort de l'Etat du Port est d'aider à la mise en place d'un système efficace de contrôle sur les navires de pêche en vue d'assurer la conservation à long terme et l'utilisation durable des ressources marines vivantes et des écosystèmes marins.

Le présent document « Modules de Formation » est destiné aux Chefs des services d'inspection des Autorités des Pêches nationales diligentant des opérations de suivi et de contrôle des navires qui rentrent dans le cadre de cet Accord. Il vise à les aider dans la structuration et l'organisation des sessions de formation de leurs agents.

Les séquences de formation qui sont portées dans ces Modules couvrent les points listés à l'**Annexe E** de l'Accord sur les Mesures du Ressort de l'Etat du Port.

Le présent manuel de formation fournit les éléments techniques pour un programme commun et standardisé de formation des inspecteurs des pêches dans la région COMHAFAT

2. ORGANISATION DES SESSIONS DE FORMATION

Prérequis des stagiaires

Sont portés candidats pour ce type de formation, des agents ayant déjà une formation de base aux tâches d'inspection et qu'ils aient une expérience professionnelle au moins de quelques mois de pratiques effectives (Les responsables seront les meilleurs candidats pour assurer le transfert des connaissances et l'encadrement de leurs subordonnées par la suite).

Prérequis formateur

Le formateur devra avoir une expérience significative en matière d'inspection des pêches et une connaissance avérée en matière de réglementation internationale et nationale des pêches.

Il lui appartient d'adapter ses produits pédagogiques, sa pédagogie et son rythme de formation au(x) niveau(x) effectivement constaté(s) des agents en formation.

Groupe de stagiaires

Il est souhaité que les groupes de stagiaires ne dépassent pas 15 agents à former.

Matériel et équipements

Les sessions de formation doivent avoir lieu dans une salle équipée des moyens usuels en matière de formation (projection vidéo – PC ; liaison internet ; tableau blanc ; tables individuelles). Les cours doivent avoir lieu si possible à proximité d'un port de pêche accueillant des navires soumis à l'AMREP.

Les formateurs devront accompagner leurs formations de présentations Power Point et de vidéo.

Un guide d'identification des principales espèces halieutiques pélagiques et démersales devra être disponible pour les stagiaires.

Visite de terrain et module pratique

Dans la mesure du possible, des visites in situ doivent être organisées (Visite de navires dans port agréé dans le cadre de l'AMREP; participation à des missions d'inspection, modules pratiques des connaissances théoriques acquises....).

PROGRAMMATION

Le temps nécessaire à l'acquisition des connaissances peut varier en fonction des connaissances et de l'expérience antérieure des stagiaires. Il est souhaitable que les groupes soient aussi homogènes que possible en termes de niveau de façon à offrir la progression pédagogique souhaitée. La formation standard est prévue à se dérouler sur deux semaines. Toutefois, ce délai pourrait être adapté, par rapport au niveau de détail du cursus.

EVALUATION

L'évaluation des stagiaires prendra place à l'issue de chaque formation et pourrait utiliser deux types de méthodes, à savoir :

- Le questionnaire à choix multiples ;
- Un problème à résoudre à partir d'une hypothèse basée sur des données proches de situations réelles.

Il reste sous-entendu que le contenu du référentiel proposé, reste évolutif et adaptable en fonction des nouveautés qui surviennent dans les différents domaines de gouvernance et de gestion des ressources marines vivantes.

MODULE 1 – ETHIQUE ET MISSION D'INSPECTION

Objectif

Fournir aux agents les connaissances de base en matière d'éthique professionnelle de façon à s'assurer de la neutralité et du caractère non-biaisé des inspections.

Programme

N°	Thématiques	Pédagogie	Durée
2.1	Présentation générale de la notion d'éthique professionnelle.	Exposé Présentation Power Point Discussion / Echanges. Partage d'expériences.	0,45 heure
2.2	Présentation du code de conduite de l'Autorité des Pêches si celui-ci existe.		0,45 heure
2.3	Présentation et explicitation des principes éthiques devant guider l'action des agents du service d'inspection. 2.4. Mission, rôle et fonctions de l'inspecteur à mandat national et mandat régional 2.5 Positionnement du service d'inspection des pêches -Coordination entre les intervenants dans l'inspection au niveau national et régional		1,30 heure

Résultats attendus

Les stagiaires devront savoir se positionner dans leur comportement vis à vis de professionnels peu scrupuleux qui pourraient tenter de les corrompre.

Ils auront également compris et admis les principes permettant de s'assurer de l'intégrité de leur comportement et de celui de leur administration.

MODULE 2 - LOIS ET REGLEMENTS DE LA PECHE NATIONALES ET INTERNATIONALES

Objectif

Fournir aux agents les connaissances de base leur permettant de comprendre les grands enjeux de la lutte contre la pêche INN et des instruments juridiques pertinents.

Programme

N°	Thématiques	Pédagogie	Durée
1.1	<p>La pêche INN</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation de la définition de la pêche INN selon la FAO. - Compréhension des effets négatifs de la pêche INN sur les stocks de poissons et l'impact sur les populations côtières. 	<p>Exposés Présentations Power Point Discussions / Echanges.</p>	0,45 heure
1.2	<p>Présentation des instruments juridiques internationaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rappel des notions de base : eaux territoriales ; ZEE ; haute mer. - La Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (1982) et l'élaboration des instruments juridiques internationaux menant à l'AMREP. - Compréhension des mécanismes internationaux et régionaux de lutte contre la pêche INN. - Présentation de l'AMREP. - Rappel du positionnement des services nationaux d'inspection dans le cadre de la lutte contre la pêche INN. 		0,45 heure
1.3	<p>Organisation et rôle de l'ICCAT dans la gestion de la pêche aux thonidés dans l'Atlantique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition et rôle d'une ORGP. - ORGP et ORP. - Le processus de gestion des ressources thonières dans l'Atlantique. - Rôle et responsabilités des parties contractantes. 		0,45 heures
1.4	<p>Présentation détaillée de la Recommandation ICCAT 12-07(ou autre résolution pertinente, en cas de son remplacement ou amendement) établissant des normes minimales pour l'inspection au port :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compréhension et maîtrise de la structure et du contenu de la Recommandation 12-07. - Les rôles respectifs de l'ICCAT, de l'Etat du 		1,30 heure

	<p>pavillon et de l'Etat du port dans la mise en œuvre de la Recommandation 12-07.</p> <p>1.5-Strategies SCS, et Politiques des pêches</p> <ul style="list-style-type: none"> -Aménagement des pêcheries au niveau National -Gouvernance régionale des ressources halieutiques dans la région COMHAFAT - 		
--	---	--	--

Résultats attendus

Les stagiaires auront une vision claire des enjeux de la lutte contre la pêche INN et des moyens juridiques et techniques mis en œuvre pour lutter contre ce phénomène.

Les stagiaires auront notamment une compréhension des instruments juridiques contraignants / non-contraignants et notamment :

- La Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (1982) ;
- Code de conduite pour une pêche responsable
- L'Accord d'application de la FAO (1993) ;
- L'Accord des Nations Unies sur les stocks chevauchants (1995) ;`
- Le Plan d'Action Internationale de la FAO contre la pêche INN (2001° ;
- Le dispositif type relatif aux mesures du ressort de l'Etat du port (2005) ;
- L'Accord sur les mesures du ressort de l'Etat du port (2009).

Ils sauront faire le lien chronologique et juridique entre ces différents instruments. Ils auront une connaissance de base sur les processus de gestion régionale de la ressource en thonidés et des mesures contraignantes que peut prendre l'ICCAT, notamment en matière de mesures du ressort de l'Etat du port.

MODULE 3 – SURETE, ET SECURITE AU TRAVAIL

Objectif

Fournir aux agents les connaissances de base en matière d'hygiène et sécurité au travail telle que prescrites par les instruments internationaux pertinents de façon à minimiser les risques d'accident pour les agents et pour les tiers au cours des opérations d'inspection, et le cas échéant à adopter les aptitudes idoines pour faire face à toute situation d'urgence pendant leur présence à bord.

Programme

N°	Thématiques	Pédagogie	Durée	
3.1	Présentation générale de la notion d'hygiène, sécurité sanitaire, conditions décentes de travail et sécurité au travail Les principaux risques à identifier avant et pendant une opération d'observation.	Exposé Présentation Power Point Discussion / Echanges Partage d'expériences. Présentation du matériel en salle de formation.	1,30 heure	
3.2	Techniques individuelles de survie Les types de situation d'urgence ; les engins de sauvetage collectifs ; les équipements individuels de sauvetage ; les techniques d'évacuation ; l'organisation de la survie en mer ; les dangers encourus par le naufragé.			
3.3	Techniques de base pour la prévention et la lutte contre l'incendie Importance de la prévention de l'incendie à bord ; Les causes des incendies à bord ; Le fonctionnement des dispositifs de détection et des équipements de lutte contre l'incendie.			0,45 heure
3.4	Sécurité des personnes et responsabilités sociales Importance du maintien des bonnes relations humaines à bord ; Efficacité des communications ; Prévention de la pollution du milieu marin. Pratiques de travail sûres			0,45 heure
3.5	Premiers secours élémentaires Les fonctions vitales de l'organisme humain ;			0,45 heure

	<p>Evaluation des besoins d'un blessé :</p> <p>Utilisation du matériel de premiers soins pour arrêter une hémorragie, traiter un traumatisme ou brûlure ;</p> <p>Techniques de réanimation ;</p> <p>Réalisation des bandages..</p>		
3.6	<p>Focus sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le choix et le port des équipements de protection individuelle en fonction des situations/risques identifiés. ○ Le travail en binôme. ○ La conduite à tenir en cas d'opération de chargement / déchargement. ○ La conduite à tenir lors de l'entrée dans un espace clos. ○ Les dangers spécifiques aux chambres froides. <p>Le risque lié aux gaz utilisés à bord d'un navire.</p>		0,45 heure

Résultats attendus

Les agents sauront anticiper les risques qu'ils encourent et qu'ils peuvent faire courir lors d'une inspection et ils connaîtront les moyens de les prévenir.

MODULE 4 – RECONNAISSANCE DES ESPECES, TAILLES REGLEMENTAIRES, ESTIMATION DES CAPTURES

Objectif

Fournir aux agents les connaissances de base leur permettant d'identifier correctement les grands types de poissons, d'identifier précisément ceux qui sont soumis à une réglementation spécifique (ICCAT ; nationale) et connaître les méthodes de mesure de ces poissons.

Référence

Guide spécifique d'identification des principales espèces de la région COMHAFAT, élaboré par l'Autorité des Pêches et l'instance nationale en charge de la recherche halieutique. Ce guide sera utilement complété d'une table présentant les différents coefficients de conversion à utiliser compte tenu des espèces / présentation rencontrés dans l'Etat du port concerné.

Programme

N°	Thématiques	Pédagogie	Durée
4.1	Présentation générale des principales espèces d'intérêt commercial dans la région: <ul style="list-style-type: none">○ Thonidés et espèces associées ;○ Requins ;○ Raies○ Petits pélagiques ;○ Poissons osseux.	Exposé Présentation Power Point	1,30 heure
4.2	Les types de présentation des produits et de conservation à bord.	Discussion / Echanges	1,30 heure
4.3	Les méthodes de transformation et de stabilisation des produits.	Partage d'expériences.	1,30 heure
4.4	Notion d'équivalent Poids Vif et de facteur de conversion : <ul style="list-style-type: none">○ Application à un contrôle en cale.○ Application à un contrôle en usine.○ Calculs spécifiques pour les ratios ailerons / troncs de requins.	Mise en situation et calculs pratiques.	1,5 heure

Résultats attendus

Au moyen des connaissances acquises et du Guide dont ils seront dotés, les agents seront à même d'identifier avec certitude les poissons et les produits des différentes pêcheries (pélagiques ; démersales) auxquels ils seront confrontés lors des opérations de déchargement / transbordement. Ils auront intégré les différents calculs nécessitant l'utilisation des coefficients de conversion.

MODULE 5 – IDENTIFICATION DES NAVIRES ET DES ENGIN DE PECHE DE LA REGION

Objectif

Les agents doivent être en capacité d'identifier le type de pêche pratiquée par un navire à partir de ses caractéristiques générales extérieures et d'identifier les types d'engins de pêche utilisés.

Programme

N°	Thématiques	Pédagogie	Durée
5.1	Caractérisation et activités des navires de pêche dans la région COMHAFAT/ dans la ZEE.	Exposé Présentation Power Point Discussion / Echanges Partage d'expériences. Visite de navires. Identification d'engins de pêche <i>in situ</i> .	1,30 heure
5.2	Présentation des grandes familles d'engins de pêche : <ul style="list-style-type: none"> ○ Palangre de fond ; ○ Palangre de surface ; ○ Filet maillant de fond ; ○ Filet maillant dérivant ; ○ Les sennes tournantes ; ○ Les chaluts. 		1,30 heure
5.3	Géométrie et modes constructifs des engins de pêches. (Sennes et chaluts)		1,30 heure
5.4	Les dispositifs complémentaires aux chaluts : fonctions ; usages autorisés ; usages interdits.		1,30 heure

Résultats attendus

Les agents sont mesure d'identifier rapidement les différents types de navires de pêche sans risque d'erreur. Ils connaissent les différents types de pêche pratiqués dans la région et dans la ZEE qu'ils sont susceptibles d'avoir à contrôler lors de l'escale des navires. Ils ont une connaissance suffisante des engins de pêche pour :

- Identifier, caractériser et nommer les composants des engins de pêche ;
- Comprendre les manœuvres des engins ;
- Faire le lien entre les textes réglementaires et les différents engins, notamment pour ce qui concerne les gréements complexes des chaluts ;
- Faire un contrôle des données portées au journal de pêche et à l'AREP avec les engins identifiés sur le navire.

MODULE 6 – SYSTEMES DE NAVIGATION, DE COMMUNICATION ET VMS, AIS, ...

Objectif

Les agents seront à même de reconnaître les différents systèmes de navigation, les systèmes de navigation électroniques, les moyens de communication et le dispositif VMS se trouvant à bord d'un navire de pêche et d'en connaître les usages et les possibilités en termes de fourniture d'information utiles pour l'inspection.

Programme

N°	Thématiques	Cours	Durée
6.1	Comprendre ce que sont la latitude et la longitude. Comprendre les grands moyens de positionnement (GPS ; radar ARPA). Être en capacité de lire une carte marine papier et une carte marine électronique. Être en capacité de reporter une position d'un journal de pêche sur une carte marine papier, de tracer une route, de calculer vitesse / distance.	Exposé Présentation Power Point. Exercice sur cartes papier pour assimilation des principes de base de la navigation.	1,30 heure
6.2	Comprendre les principaux moyens de communication (VHF ; HF ; téléphone satellitaire) et être à même de les identifier visuellement. Identifier ces différents moyens à bord d'un navire.	Discussion / Echanges	0,45 heure
6.3	Comprendre le fonctionnement et l'utilisation du VMS à partir des données fournies (position ; cap ; vitesse ; groupe dateur)	Partage d'expériences.	0,45 heure
6.4	Identifier les principaux éléments d'un système VMS à bord d'un navire. Identifier les principaux types de VMS.	Visite de navires. Identification de matériels et équipement <i>in situ</i> .	1,30 heure
6.5	Identifier l'état du dispositif VMS (en marche ; éteint ; en panne). Identifier les possibilités de falsification possible : panne d'alimentation provoquée ; signal d'émission bloqué ; déport d'alimentation et de générateur de données de position...	Visite du FMC si doté d'un VMS.	1,30 heure

Résultats attendus

Les agents sont en capacité de comprendre les technologies utilisées en matière de communication, de positionnement et de suivi/localisation. Ils sont à même de connaître l'utilisation qui peut en être faites et donc d'intégrer les informations fournies par ces équipements dans leur logique déductive tout au cours de la procédure d'inspection et au besoin, de recouper les informations fournies afin de détecter possibilités de fraude.

MODULE 7 – CONNAISSANCES DES OPERATIONS DE DEBARQUEMENT ET DE TRANSBORDEMENT

Objectif

Les agents seront à même de comprendre les différentes phases des opérations de débarquement et de transbordement, les techniques utilisées, les méthodes à mettre en œuvre pour arriver à une comptabilisation satisfaisante des débarquements et enfin à évaluer les dangers spécifiques à ces activités.

Programme

N°	Thématiques	Cours	Durée
7.1	Distinction déchargement et transbordement. Présentation des différentes méthodes pour : <ul style="list-style-type: none"> ○ Décharger du poisson ; ○ Transborder du poisson ; Selon les espèces et la présentation des produits.	Exposé Présentation Power Point et vidéo. Discussion / Echanges Visite de chantiers de débarquement, pesée et tri du poisson. Visite de navires en cours de transbordement.	0,45 heure
7.2	Appréhender les meilleurs points d'observation pour un agent de contrôle selon les méthodes utilisées. Composition et organisation d'une équipe d'agents chargés de comptabiliser les débarquements / transbordements.		0,45 heure
7.3	<ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation et pratique des différentes méthodes utilisées pour comptabiliser le nombre de poissons, le poids unitaire et la composition des espèces lors du débarquement ou du transbordement. ○ Présentation et pratique des différentes méthodes utilisées pour estimer les poids unitaires moyens des différentes espèces de poissons. ○ Présentation et pratiques des différentes méthodes utilisées pour échantillonner les captures et déterminer la composition moyenne des captures. ○ Utilisation des formulaires d'aide à la comptabilisation des captures. ○ Présentation des méthodes à privilégier selon que le navire est ICCAT / Non-ICCAT et des équipements disponibles sur le port / sur les bateaux. 		4,5 heures

Résultats attendus

Les agents sont en capacité de déterminer avec précision les quantités / espèces présentation qui auront été débarquées leur permettant de revenir à une quantité en poids vifs permettant de faire des croisements d'information avec les données issues du contrôle documentaire.

MODULE 8 – TRAITEMENT D'UNE DEMANDE D'ENTREE AU PORT

Objectif

Les agents doivent être en capacité de comprendre la structure et la fonction du formulaire AREP, d'en analyser les informations et de mettre en œuvre les procédures de vérification et d'évaluation des risques liés au navire afin de fournir un avis sur la suite à donner à cette demande.

Programme

N°	Thématiques	Cours	Durée
8.1	Présentation générale de la procédure et du formulaire AREP.	Exposé	0,45 heure
8.2	Mise en œuvre de la procédure. <ul style="list-style-type: none">○ Recherche en ligne de l'historique du navire○ Statut INN du navire dans les bases de données des ORGP/ORP.○ Utilisation du formulaire de demande d'information complémentaire.	Présentation Power Point Mise en situation à partir d'exemples fictifs d'AREP de façon à s'assurer du bon respect de la procédure, des capacités déductives	0,45 heure
8.3	Contrôle croisé des informations ; utilisation de la fiche de vérification Utilisation de l'analyse de risques.	des agents et de leur maîtrise de l'analyse de risques.	1,30 heure
8.4	Prise de décision de l'agent : refus / autorisation. Notification au navire.	Utilisation des bases de données en ligne.	0,45 heure

Résultats attendus

Les agents sont mesure de maîtriser la procédure de traitements des formulaires AREP et de procéder à l'analyse et au croisement des données afin de d'aboutir à une proposition de niveau d'inspection du navire.

MODULE 9 – PROCEDURE OPERATOIRE STANDARDISEE – NAVIRES ICCAT

Objectif

Les agents doivent être en mesure de réaliser une inspection de façon autonome, en utilisant les consignes détaillées portées dans le Manuel Opérationnel et la documentation support qui est fournie.

Programme

N°	Thématiques	Cours	Durée
9.1	Comprendre toutes les étapes des procédures opératoires standardisées de façon à ne pas dépendre du Capitaine ou de l'Agent du navire mais être en capacité de diriger l'inspection. <ul style="list-style-type: none"> ○ Méthodes à mettre en œuvre pour l'inspection documentaire : ○ Méthodes à mettre en œuvre pour l'inspection matérielle. 	Exposé Présentation Power Point Utilisation du Manuel Opérationnel. Mise en situation à partir de scénario de façon à s'assurer de la bonne connaissance de la procédure, des capacités déductives des agents et de leur capacité à faire des croisements d'information	1,30 heure
9.2	Connaissance détaillée des procédures spécifiques à appliquer selon que le navire débarque ou transborde, qu'il est un navire de pêche ou navire de charge.	Participation en observateur à des visites d'inspection.	6 heures (Visites)
9.3	Faire le lien entre les observations faites à bord avec les différentes dispositions des Recommandations ICCAT et être à même d'utiliser la check list des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT dans le cadre d'une inspection.	Debriefing avec l'équipe d'inspection.	1,30 heure
9.4	Apprécier, analyser et faire des contrôles croisés entre les observations réalisées et la documentation papiers et <i>in fine</i> statuer sur la situation du navire au regard de la pêche INN		1,3 heure
9.5	Remplir correctement le rapport d'inspection ICCAT et les suites à ce rapport.		1,3 heure

Résultats attendus

Les agents sont mesure de maîtriser l'ensemble du déroulement de la procédure opératoire standardisée, d'utiliser les documents d'appui, d'identifier les points nécessitant une attention particulière. La rédaction du rapport est assez précis et repose sur des bases factuelles permettant éventuellement la prise de sanction à l'égard du navire et de son Capitaine.

MODULE 10 – PROCEDURE OPERATOIRE STANDARDISEE – NAVIRES NON-ICCAT

Objectif

Les agents doivent être en mesure de réaliser une inspection de façon autonome, en utilisant les consignes détaillées portées dans le Manuel Opérationnel et la documentation support qui est fournie.

Programme

N°	Thématiques	Cours	Durée
10.1	Comprendre toutes les étapes des procédures opératoires standardisées de façon à ne pas dépendre du Capitaine ou de l'Agent du navire mais être en capacité de diriger l'inspection. <ul style="list-style-type: none"> ○ Méthodes à mettre en œuvre pour l'inspection documentaire. ○ Méthodes à mettre en œuvre pour l'inspection matérielle. 	Exposé Présentation Power Point Utilisation du Manuel Opérationnel. Mise en situation à	1,30 heure
10.2	Connaissance détaillée des procédures spécifiques à appliquer selon le type de navires / type d'engins à bord. Connaissance détaillée des procédures spécifiques de transbordement/Débarquement	partir de scénario de façon à s'assurer de la bonne connaissance de la procédure, des capacités déductives des agents et de leur	6 heures (visites)
10.3	Faire le lien entre les observations faites à bord avec les différentes dispositions législatives et réglementaires nationales ou internationales (CITES).	capacité à faire des croisements d'information Participation en	1,30 heure
10.4	Apprécier, analyser et faire des contrôles croisés entre les observations réalisées et la documentation papiers et <i>in fine</i> statuer sur la situation du navire au regard de la pêche INN	observateur à des visites d'inspection. Debriefing avec l'équipe d'inspection.	1,30 heure
10.5	Remplir correctement le rapport d'inspection national et les suites à ce rapport.		1,30 heure

Résultats attendus

Les agents sont mesure de maîtriser l'ensemble du déroulement de la procédure opératoire standardisée, d'utiliser les documents d'appui, d'identifier les points nécessitant une attention particulière. La rédaction du rapport est assez précise et repose sur des bases factuelles permettant éventuellement la prise de sanction à l'égard du navire et de son Capitaine.

MODULE 11 – PROCEDURE DE SUIVI ET DE PARTAGE D'INFORMATION AU NIVEAU NATIONAL ET REGIONAL

Objectif

Les agents doivent être en mesure de maîtriser les procédures déclenchées par les prises de décision au niveau de l'AREP et à l'issue de la procédure d'inspection.

Programme

	Thématiques	Cours	Durée
11.1	Rappel des différents cas pouvant survenir au niveau du traitement de l'AREP : <ul style="list-style-type: none"> ○ Refus de l'entrée au port ; ○ Accès au port mais refus de débarquement / transbordement et autres services portuaires. 	Exposé Présentation Power Point Utilisation du Manuel Opérationnel. Mise en situation.	0,30 heure
11.2	Connaissance détaillée des procédures spécifiques d'information du refus d'accès ou du refus de services portuaires à l'Etat du pavillon.		0,30heure
11.3	Connaissance détaillée des procédures spécifiques d'inscription d'un navire sur la liste des navires INN de l'ICCAT ou autre.		0,30 heure
11.4	Rappel des enjeux de l'échange d'information dans la lutte contre la pêche INN et de la nécessité de coopération entre Etats et avec les ORGP et ORP.		0,30 heure
11.5	Présentation détaillée du système de traitement de l'information national mis en place pour conserver et traiter l'ensemble des demandes AREP, décisions suite à demande AREP et rapports d'inspection.		0,45 heure

Résultats attendus

Les agents sont en mesure de maîtriser les procédures à appliquer pour la diffusion et la gestion de l'information dans le cadre d'un réseau national et international.

MODULE 12 – CONSTATATION ET MISE EN ŒUVRE DES SANCTIONS.

Objectif

Les agents doivent être en mesure de mettre en œuvre des sanctions à l'égard du navire et du Capitaine soupçonné de pêche IUU tout en respectant le cadre juridique dans lequel s'exerce leur action.

Référence

Les systèmes juridiques existants dans les pays de la COMHAFAT et les procédures exactes à mettre en œuvre, en cas de sanctions, diffèrent d'un pays à l'autre. S'agissant de dispositions pénales, celles-ci sont très précises et doivent être suivies avec le plus grand soin sauf à prendre le risque d'un vice de procédure.

Il est donc recommandé que ce module soit confié à un tandem de formateur composé du Chef du Service d'Inspection en tant que praticien de l'inspection et d'un magistrat / Procureur en tant que spécialiste du code de procédure pénale propre à chaque pays.

Programme

	Thématiques	Cours	Durée
12.1	Rappel des bases de procédures : <ul style="list-style-type: none">- Habilitations des agents ;- Procès-verbal d'infraction- Procès-verbal de saisie conservation- Procès-verbal d'audition	Exposé Présentation Power Point Mise en situation.	1,30 heure
12.2	Le Procès-Verbal d'infraction <ul style="list-style-type: none">- Modes de constatation des infractions- Le droit d'investigation- Le concours de la force publique- La rédaction du procès-verbal, Modèles de PV d'infraction		1,30 heure
12.3-	Traitement des infractions et Procédures de saisie <ul style="list-style-type: none">-Procédure de la transaction-Procédure de la non transaction-Le concours de la force publique-procès-verbal de saisie-Procédure de la saisie La saisie conservatoire <ul style="list-style-type: none">- Que saisir ?- Quand saisir ?- Comment saisir ?- Utilisation des scellés		2,00 heures

MODLE 13- MODULE PRATIQUE SUR LES PROCEDURES D'INSPECTION

- Visite de terrain (Port agréé dans le cadre de l'AMREP, contrôle des débarquements...) pertinentes, assister aux opérations d'inspection....